



Bulletin d'informations du 18/01/2022



Bulletin d'alerte sanitaire Alerte Varroa !

L'OMAA enregistre en ce moment de nombreuses déclarations concernant des affaiblissements, voire des effondrements de colonies. Les investigations de terrain ont permis de mettre en évidence l'implication de varroa dans ces événements de santé malgré la mise en place de traitements



En janvier les cas se multiplient, y compris pour des ruchers qui ont été correctement traités en termes de stratégie (méthode, dates, durée) et avec des médicaments vétérinaires autorisés.

La situation se traduit souvent par :

- Des colonies mortes avec de grandes quantités de réserves ;
- Les colonies encore en vie mais en très petites grappes
- Dans les colonies effondrées : présence de couvain mosaïque très parasité, de couvain refroidi, parfois d'une petite grappe d'abeilles mortes avec la reine.

Ces déclarations ont fait l'objet de signalements au dispositif de pharmacovigilance de l'ANMV (l'agence nationale du médicament vétérinaire) pour manque d'efficacité.

Dès que possible :

visitez vos ruchers afin de vérifier la vitalité de vos colonies

surveillez les niveaux d'infestation varroa . A cette époque de l'année, seul le suivi des chutes naturelles sur langes graissés est possible sans ouverture de ruche. (Voir méthode page 74 à 78 du guide FNOSAD varroa&varroose en consultation libre

En cas d'infestations élevées, des mesures correctives sont encore possibles pour les colonies les plus peuplées. Ne pas hésiter :

- à contacter vos interlocuteurs sanitaires apicoles de proximité pour obtenir des renseignements ou un appui technique.
- à déclarer toute situation anormale à l'OMAA (04 13 33 08 08, 7/7 jours de 8 h à 21h)
- à vous renseigner sur l'évolution de la situation sur le site de la DRAAF